

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, sont présents **en vidéoconférence** les conseillères et conseillers : Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Christine Lafrance sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent. Brigitte April, directrice générale adjointe est aussi présente.

Ouverture de la séance ordinaire à 20 h 00 heures.

2021-05-102 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
 - 1.1 Ouverture.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 avril 2021;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 12 avril 2021;
 - 3.3 Séance extraordinaire du 16 avril 2021.
- 4. 1^{re} période de questions**
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**
 - 5.1 Achat de gravier – rechargement des chemins.
- 6. Information au conseil et correspondance**
 - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2021.
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
 - 7.2 Autres comités:
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Achat de 2 ordinateurs;
 - 8.1.2 Rémunération du personnel électoral;
 - 8.1.3 Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant;
 - 8.1.4 Rue Bastonnais – extension des réseaux de distribution de l'eau potable et de l'égout sanitaire – projet Habitations Morin;
 - 8.1.5 Constitution du comité de pilotage MADA-Famille;
 - 8.1.6 Demande de dérogation mineure 2021-04-0001 de 9346-9930 Québec inc., monsieur Luc Morin;
 - 8.1.7 Demande de dérogation mineure 2021-04-0002 de monsieur René Proulx;
- 9. Avis de motion à donner**
 - 9.1 Avis de motion – Règlement numéro 678 règlement sur la gestion contractuelle.

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption finale du projet de Règlement d'urbanisme numéro 677.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 7 juin 2021 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-05-103 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-05-104 ^{3.2} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-05-105 ^{3.3} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL 2021 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 02)

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 02.

5.1
2021-05-106 **ACHAT DE GRAVIER – RECHARGEMENT DES CHEMINS :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 7 soumissions pour l'achat de gravier :

	\$ / TM	\$ / TM avec transport	\$ total avec transport (3800 TM)
Excavation Steve Leblanc (5e rang Stoke)	12,00 \$	14,58 \$	55 411,00 \$
Excavation M. Toulouse	11,00 \$	14,87 \$	56 506,00 \$
Excavation Steve Leblanc (Westleyville)	11,50 \$	15,69 \$	59 626,00 \$
Excavation Steve Leblanc (route 112)	12,00 \$	16,51 \$	62 753,00 \$
Gravière Bouchard inc.	8,95 \$	20,40 \$	77 512,00 \$
Construction D.J.L. inc	9,15 \$	21,31 \$	80 993,00 \$
Sintra inc. & AL	12,40 \$	24,21 \$	91 982,00 \$

CONSIDÉRANT QUE pour le calcul du coût, il faut ajouter le coût du transport lors de la livraison du gravier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat de 3800 TM de gravier pour le rechargement du chemin Deblois au coût de 12.00 \$ / TM avec chargement de l'entreprise Excavation Steve Leblanc au site du 5^e rang à Stoke.

Poste budgétaire :03-310-00-053 chemin Deblois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2021 et en fait la lecture.

7.1.1
2021-05-107 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 3 mai 2021 au montant de 137 773.36 \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

RAPPORTS DES COMITÉS :**Madame Nathalie Bresse :**

- Donne de l'information concernant :
 - Valoris, il y a eu le dépôt des états financiers 2020. Nous avons un surplus 2,512,546 \$ principalement attribuable aux résidus de construction. Nous avons réduit la dette de 2,7 M \$;
 - Le projet Shed sur rue Blouin est débuté. Nous allons pouvoir intégrer le circuit des Sheds panoramiques de la MRC.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - La voirie, la période de dégel est terminée. Nous planifions l'exécution des travaux de réfection de diverses rues. Plusieurs projets sont en cours. Nous avons procédé à l'inspection de nos équipements ;
 - La Régie incendie, nous n'avons pas encore reçu le rapport du mois d'avril. Une rencontre est prévue la semaine prochaine.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs, je vous invite à consulter le journal communautaire distribué par la poste vendredi dernier. Toute l'information en lien avec les loisirs s'y retrouve ;
 - Une subvention obtenue de 20 155 \$ pour le programme Nouveau Horizons pour les aînés. La ministre Bibeau en a fait l'annonce dernièrement. Cette subvention nous permettra d'obtenir des chaises plus pratiques pour l'aménagement des salles ainsi qu'un système d'écran et de projecteur afin de rendre notre salle plus fonctionnelle. Je tiens à remercier Jonathan et Marie-Pier pour leur travail afin d'obtenir cette subvention ;
 - Le journal communautaire, nous avons sollicité les gens de la communauté pour remplacer la soirée des bénévoles qui n'aura pas lieu cette année. C'est une idée d'Andréane qui ne coûte pas cher, qui permet de dire merci à nos bénévoles et qui rapporte beaucoup ;
 - Le SAE, les inscriptions commencent aujourd'hui. Ça été pas mal occupé comme première journée. L'organisation va très bien pour le SAE. Nous allons avoir du personnel de qualité qui nous permettra de maintenir nos standards et de garder notre très bonne réputation ;
 - Le bilan MADA 2014-2018 avec Axel Klein de la MRC. Récemment, nous avons eu une rencontre. Ce soir nous entérinerons le choix du comité de pilotage. Nous sommes allés chercher de l'expertise dans plusieurs secteurs. Nous aurons de la compétence. C'est vraiment agréable d'avoir des personnes compétentes dans leur champ respectif. Une prochaine réunion est prévue en mai. Nous avons eu une bonne 1^{re} et 2^e impression de Axel Klein.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - L'urbanisme, nous avons encore beaucoup de demandes d'information et de permis. Depuis une semaine ça semble ralentir, ce qui permettra à l'équipe d'urbanisme de répondre aux nombreuses demandes qui n'ont pas été répondues;
 - Nous avons pour 800 000 \$ de nouvelles constructions en avril. De plus, nous avons 13 demandes de modifications, 7 garages, et 8 piscines;
 - Le processus d'adoption du règlement de zonage, nous arrivons à la fin;

- L'inspectrice et le directeur de l'urbanisme ont participé au congrès de la COMBEQ par Zoom. Ils ont trouvé les formations très intéressantes.

Madame Christine Lafrance :

- Donne de l'information concernant :
 - La Régie des incendies, la prochaine réunion sera mardi de la semaine prochaine. Nous n'avons pas encore les rapports du mois d'avril ;
 - La sécurité civile, le PAI 2 et le volet juridique, nous n'avons rien de nouveau en avril.

8.1.1

2021-05-108 ACHAT DE 2 ORDINATEURS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé 4 soumissions et avons retenu la moins chère qui était conforme selon les performances souhaitées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat de deux (2) ordinateurs de l'entreprise Tech-Nic Réseau Conseil, au coût estimatif de 2370.99 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de roulement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2021-05-109 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL :

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution annule la résolution 2017-10-201;

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le conseil de la municipalité peut établir par résolution une rémunération ou allocation égale ou supérieure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte la rémunération suivante du personnel électoral pour les prochaines élections municipales et suivantes :

1. Président d'élection

- 1.1** Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection recevra 565 \$ pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.
- 1.2** Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élections recevra 376 \$ pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.

Cette rémunération est de 753 \$ lorsque le vote par anticipation dure 2 jours.

1.3 Pour la confection et la révision de la liste électorale, il recevra :

- Le plus élevé entre 565 \$ et le montant suivant :
0.427 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs

+

0.129 \$ par électeur pour les 22 500 électeurs suivants.

1.4 Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais non révisée lors de l'élection, ou lorsqu'il n'y a que révision de la liste électorale :

- Le montant le plus élevé entre 336 \$ et le montant suivant :
0.255 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs,
+
0.074 \$ par électeur pour les 22 500 électeurs suivants.

2. Secrétaire d'élection

Le ou la secrétaire d'élection recevra une rémunération égale au $\frac{3}{4}$ de celle du président d'élection.

3. Adjoint au Président d'élection

Tout adjoint au président d'élection recevra une rémunération égale à la moitié de celle du président d'élection.

4. Scrutateur

Pour les fonctions qu'il exerce, tout scrutateur recevra une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1.25 pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.

5. Secrétaire du bureau de vote

Pour les fonctions qu'il exerce, le secrétaire du bureau de vote recevra une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1.2 pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.

1. Préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre

Pour les fonctions qu'il exerce, le préposé à l'information recevra une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1.25 pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.

2. Membre d'une commission de révision de la liste électorale

Tous membres d'une commission de révision de la liste électorale ont le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1.4 pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.

3. Préposé(e) à la table de vérification

Tous membres de la table de vérification ont le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.

9. Toute personne visée par les articles 4 à 8 inclusivement a le droit de recevoir une rémunération additionnelle de 20 \$ pour assister à une séance de formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2021-05-110

AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT :

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-05-111 8.1.4 **RUE BASTONNAIS – EXTENSION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ÉGOUT SANITAIRE – PROJET HABITATIONS MORIN:**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur « Habitations Morin (9346-9930 Québec inc.) » doit procéder à l'extension des réseaux de distribution de l'eau potable et de l'égout sanitaire de la rue Bastonnais afin de desservir un projet résidentiel intégré de 5 immeubles de 6 logements;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur doit transmettre une déclaration de conformité au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques du Québec (MELCC) en lien avec l'extension projetée des réseaux;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'engage à céder l'extension des nouveaux réseaux à la municipalité une fois les travaux complètement terminés et acceptés par cette-dernière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU QUE les extensions des réseaux de distribution de l'eau potable et de l'égout sanitaire ci-haut mentionnés fassent partie du domaine public de la municipalité d'Ascot Corner à compter de l'acceptation et de la signature du certificat de réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2021-05-112 CONSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE MADA-FAMILLE :

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a reçu une réponse positive à sa demande collective, MRC et municipalités, d'appui financier au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'une politique des aînés est propice à l'intégration d'un volet familial et que, par conséquent, la démarche entreprise collectivement par la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités participantes visera le développement d'une politique pour les aînés et pour les familles;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'une politique des aînés et de la famille et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement compte tenu que notre population est vieillissante;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François doit s'assurer que chaque municipalité participante adopte une résolution qui autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA-Famille décrivant son mandat dont, notamment, la réalisation (*élaboration ou mise à jour*) de la politique municipale des aînés et des familles et de son plan d'action ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU QUE la municipalité d'Ascot Corner autorise la création du comité de pilotage MADA-Famille;

QUE la municipalité d'Ascot Corner confie au comité de pilotage MADA-Famille le mandat de lui faire une recommandation menant à la mise à jour de la politique municipale des aînés et de la famille ainsi que son plan d'action, selon les étapes de la démarche MADA et famille qui lui incombe. Ces étapes sont les suivantes :

1. Effectuer un diagnostic du milieu comprenant un profil du territoire visé, un inventaire des actions, des infrastructures et des services offerts aux personnes aînées et une consultation permettant l'analyse des besoins basée sur leur point de vue;
2. Rédiger une politique municipale des aînés et de la famille et son plan d'action d'une durée minimale de 36 mois;

QUE le rôle de chacun des membres du comité ainsi que les objectifs communs seront définis par ces derniers lors de la première rencontre du comité de pilotage MADA-Famille.

QUE le comité de pilotage MADA-Famille de la municipalité d'Ascot Corner sera formé des personnes suivantes :

Nom	Responsabilité de représentation
Yvon Bonneville	Représentant aîné
Merlyne Laflamme	Représentante aînée
Jacqueline Maher	Représentante aînée
Guy Nadeau	Représentant aîné
Valérie Larouche	Représentante famille
Isabô Royer	Représentante famille
Anabel Côté	Représentante famille
Rémi Robert	Représentant famille

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2021-05-113 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-04-0001 DE 9346-9930 QUÉBEC INC. MONSIEUR LUC MORIN :

CONSIDÉRANT QUE cette demande est considérée mineure;

CONSIDÉRANT QU' elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements seront aux pieds d'un talus et par conséquent peu visible de la rue Bastonnais;

CONSIDÉRANT QUE les terrains à l'est de ce projet sont en zone agricole permanente et qu'aucun développement résidentiel n'est autorisé;

CONSIDÉRANT QUE les eaux de ruissellement des aires de stationnement seront calculées par un ingénieur et contrôlées à la sortie de chaque terrain selon les normes établies par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les plans déposés proposent de la verdure pour toutes les autres portions des terrains construits;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage demande le maintien de deux arbres dans les cours avant de chaque terrain;

CONSIDÉRANT QU' un seul accès à ce projet est convenable contrairement à la demande initiale de la résolution 2020-12-240;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'aménagement des aires de stationnement tel que présenté lors de la demande 2021-04-0001 et par le fait même d'accorder une dérogation mineure aux articles 10.1 et 10.4 du Règlement de zonage numéro 642;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande également de permettre qu'un seul accès soit aménagé contrairement à la demande de la résolution 2020-12-240 qui en exigeait deux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'aménagement des aires de stationnement tel que présenté lors de la demande 2021-04-0001 et par le fait même accorde une dérogation mineure aux articles 10.1 et 10.4 du Règlement de zonage 642.

Il est également résolu d'autoriser qu'un seul accès soit aménagé contrairement à la demande de la résolution 2020-12-240 qui en exigeait deux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-05-114 ^{8.1.7} **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-04-0002 DE MONSIEUR RENÉ PROULX :**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est considérée mineure;

CONSIDÉRANT QU' elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les superficies des lots proposés respectent les normes minimales du Règlement de lotissement numéro 641;

CONSIDÉRANT QUE les lots proposés seraient à l'extérieur des zones potentiellement inondables;

CONSIDÉRANT QU' il y a suffisamment de superficie pour l'implantation de système de traitement des eaux usées et de puits artésien.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'autoriser le lotissement de trois lots tel que présentés lors de la demande de dérogation mineure 2021-04-0002 et par le fait même d'accorder une dérogation mineure à article 8.2 du Règlement de lotissement numéro 641;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Proulx est membre du CCU et qu'il s'est retiré de la rencontre pour éviter tout conflit d'intérêts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le lotissement de trois lots tel que présentés lors de la demande de dérogation mineure 2021-04-0002 et par le fait même accorde une dérogation mineure à l'article 8.2 du Règlement de lotissement numéro 641.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{9.1} **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 678 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller René Rivard **QU'**à une session subséquente le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 678 règlement sur la gestion contractuelle.

L'objet de ce règlement est d'établir les règles de gestion contractuelle pour la municipalité d'Ascot Corner;

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

10.1

2021-05-115 ADOPTION FINALE DU PROJET DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 677 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun de modifier certains articles du Règlement de zonage numéro 642;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 1er février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet a été adopté le 1er mars 2021

CONSIDÉRANT QUE suite à la consultation écrite tenue du 22 mars au 5 avril 2021, il est opportun de scinder en deux règlements distincts le premier projet de règlement 677;

CONSIDÉRANT QUE même après l'adoption d'un premier projet de règlement, le conseil peut scinder celui-ci en deux à la suite de l'assemblée publique de consultation par l'adoption d'un règlement contenant une ou plusieurs dispositions qui n'ont pas à faire l'objet d'approbation référendaire et d'un second projet contenant une ou plusieurs dispositions susceptibles d'approbation référendaire (art. 134 a1.3, LAU);

CONSIDÉRANT QUE le second projet a été adopté le 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public, du 16 avril 2021, aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, la Municipalité n'a reçu aucune signature;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement d'urbanisme portant le numéro :

- Règlement numéro 677 modifiant le Règlement de zonage numéro 642;

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la municipalité.

Le règlement est adopté avec des modifications suite à la consultation écrite qui a eu lieu du 22 mars au 5 avril 2021. Le règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucun.

12.
2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 34)

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 34.

2021-05-116 13.
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 34.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 7 juin 2021 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

